

et de déménagement atteint \$140,000; elle pourvoit aux dépenses des membres de la Gendarmerie qui font des enquêtes et patrouillent ici et là dans le pays. Les enquêtes ont été plus nombreuses cette année, d'où augmentation automatique des frais de déplacement. Par ailleurs l'effectif de la Gendarmerie a augmenté, ce qui a concouru à ce résultat.

Le poste de \$100,000 relatif aux vêtements s'explique par la même raison. Le troisième poste, touchant les réparations et l'entretien de l'équipement, atteint \$110,000; il se répartit sur l'ensemble de l'équipement de la Gendarmerie royale du Canada et représente une augmentation au chapitre du transport par voiture, du transport par terre et par eau, des appareils de radio et de divers articles d'équipement.

M. Badanai: Le ministre vient de dire que le nombre des membres de la Gendarmerie a augmenté. Pourrait-il le préciser?

L'hon. M. Fleming: L'effectif autorisé pour 1958-1959 a augmenté de 367. Cela ne veut pas dire que l'augmentation s'est produite tout d'un coup, car, comme le sait le député, le recrutement se fait graduellement.

M. Cardin: Il y a eu une augmentation de \$3,197,000 dans le budget principal des dépenses pour la Gendarmerie royale du Canada qu'on a soumis plus tôt. Il y a un montant supplémentaire de \$494,000 dans le budget supplémentaire des dépenses, portant l'augmentation à un total de plus de 3.5 millions de dollars en ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada. La Gendarmerie a-t-elle augmenté ses effectifs au point de justifier une augmentation de cet ordre?

L'hon. M. Fleming: Oui. Je viens de donner les chiffres.

L'hon. M. Pearson: Quand le ministre siégeait de ce côté-ci, il y avait un poste concernant les documents d'information ou ce qu'il appelait propagande qui l'exaspérait facilement et qui lui permettait de montrer ses facultés critiques et d'accuser vigoureusement le gouvernement de gaspillage et de folles dépenses. Nous avons déjà adopté une augmentation du chef de ce crédit. Le poste des téléphones, télégrammes et autres services de communication était ensuite celui qui l'exaspérait le plus. C'est la troisième fois cette après-midi que nous constatons une augmentation concernant les téléphones, télégrammes et autres services de communication. Cette augmentation s'élève dans le budget supplémentaire des dépenses à \$30,000. Le ministre, en tant que président du Conseil du Trésor, n'est-il pas inquiet de l'augmentation des frais de ces services gouvernementaux, les téléphones et télégrammes, qui avaient

l'habitude de lui causer tant de soucis à une autre époque?

L'hon. M. Fleming: L'augmentation en question est imputable à l'accroissement des activités de la Gendarmerie.

(Le crédit est adopté.)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau des brevets et du droit d'auteur—
776. Service des brevets—Crédit supplémentaire, \$198,000.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que ce crédit soit adopté, je voudrais demander au ministre si cette division est maintenant complètement rentable.

L'hon. M. Fleming: Dans quel sens mon honorable ami entend-il "rentable"?

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre se souvient probablement que lorsque j'étais secrétaire d'État, j'ai présenté une mesure législative visant à augmenter les honoraires de façon à ce que les gens qui bénéficient de ce service en acquittent les frais, ou bien que ces frais soient à la charge des contribuables. Je me demande si on est arrivé à ce résultat.

L'hon. M. Fleming: Je ne puis donner à mon honorable ami une réponse définitive sur ce point. Je serai heureux de vérifier le solde et de lui en reparler.

L'hon. M. Pickersgill: Le crédit affecté à la Division des compagnies a été passé avant que je puisse me lever; le ministre voudrait-il faire la même chose pour la Division des compagnies?

L'hon. M. Fleming: Oui.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU COMMERCE

777. Administration centrale—Crédit supplémentaire, \$76,600.

M. McIlraith: Dans les détails figurant à la page 23 relativement à ce crédit, on voit un poste portant sur les traitements pour un montant de \$18,000. Je voudrais demander au ministre s'il s'agit là du relèvement d'un traitement en particulier ou si ce montant représente une insuffisance de fonds pour l'ensemble des traitements du ministère.

L'hon. M. Fleming: Ce crédit est produit par un programme plus complet d'engagement de personnel et par l'addition du poste de sous-ministre associé.

M. McIlraith: Si ce crédit comprend le poste de sous-ministre associé, quel est le traitement?

L'hon. M. Fleming: Le traitement annuel de ce poste est de \$16,500. Il ne s'agit ici, évidemment, que d'une partie de l'année et le